Rapport de Diagnostic Accessibilité

LA CAPE



CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS

16 Décembre 2015

Sommaire

1ère partie : PRÉSENTATION DU SITE & BÂTIMENT Page

- Présentation générale 3
- Analyse fonctionnelle 4

2ème partie : ÉTAT DES LIEUX 5

Situation générale du site & bâtiment au regard de la réglementation présentée sous la forme d'un relevé des obstacles à l'accessibilité

3ème partie : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC 25

Présenté sous la forme d'un tableau, le diagnostic décrit les Non-conformités et obstacles à l'accessibilité, ainsi que les préconisations d'amélioration et estimatifs financiers associés. Les Non-conformités et obstacles sont classés par ordre chronologique tels que relevés lors du « diagnostic exhaustif en marchant ».

4ème partie : SYNTHÈSE 54

- Indicateurs Accessibilité A2CH
- Présentation des 3 scénarios de mise en accessibilité :
  - Estimatif des coûts
  - Répartition des coûts selon les niveaux d'impacts
- Ventilation des coûts selon :
  - La décomposition spatiale du site & bâtiment
  - Le zonage fonctionnel du site & bâtiment

Présentation générale

Le centre régional jeunesse et sport est un ERP de type R et X, classé en 4ème catégorie.

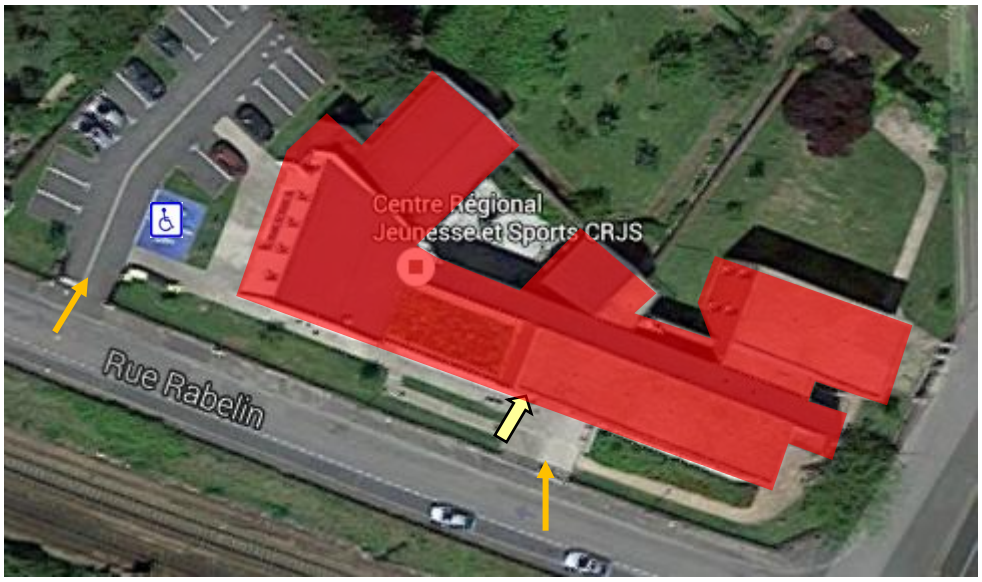
Le centre régional jeunesse et sport dispose de 2 accès :

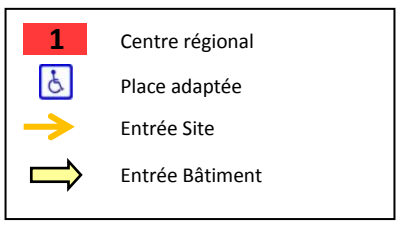
- 1 accès principal (véhicules / piétons) depuis la rue du Rabelin
- 1 accès piétons depuis la rue de Rabelin

Le centre régional jeunesse et sports comporte :

- 1 entrée :
  - entrée principale via une rampe, côté rue du rabelin

- 2 niveaux :
  - RDC
  - R+1





Analyse fonctionnelle

Le centre régional jeunesse et sport comporte 2 niveaux :

RDC
- Circulations horizontales
- Salle télévision
- Salle informatique
- Restauration
- Chambres
- Salles de réunion
- Sanitaires

R+1
- Circulations horizontales
- Chambres
- Sanitaires

Les circulations verticales du bâtiment sont assurées par :

- Transport vertical :
  - Absence d'ascenseur
  - Les dispositions réglementaires n'imposent pas l'installation d'un ascenseur

- Escalier(s) :
  - 1 escalier principal, donnant accès à chaque niveau
  - 1 escalier secondaire, donnant accès à chaque niveau

LEGENDE

● : Les points de contrôle marqués d'un point rouge sont des non-conformités à l'accessibilité d'ordre **RÉGLEMENTAIRE**.

■ : Les points de contrôle marqués d'un carré bleu identifient les obstacles à l'accessibilité **ne relevant pas des obligations réglementaires.** Il s'agit donc de recommandations visant une meilleure accessibilité pour Tous.

Chacun de ces points est décrit dans la 3ème partie du rapport intitulée « Diagnostic ». Les non-conformités et les obstacles sont numérotés afin de pouvoir être « tracés » tout au long du rapport.

1 - CHEMINEMENT EXTÉRIEUR	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Caractéristiques dimensionnelles du cheminement	●				
Cheminement accessible depuis le stationnement adapté	●				
Espace de rotation sur cheminement	●				
Passage-piéton sécurisé				●	
Cheminement avec contraste tactile et visuel	●				
Repérage des éléments structurant le cheminement				●	
État du sol	●				
Caractéristiques liées à une pente	●				
Seuil et Ressaut				●	
Rupture de niveau				●	

RELEVÉ DES OBSTACLES

1 - CHEMINEMENT EXTÉRIEUR	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Obstacle en hauteur et saillie latérale Le cheminement accessible doit être libre de tout obstacle. Afin d'être repérables, les éléments éventuels qui ne peuvent pas être mis en dehors du cheminement doivent répondre aux exigences suivantes : • S'ils sont suspendus au-dessus du cheminement : laisser un passage libre d'au moins 2.20 m de hauteur au-dessus du sol ; • S'ils sont implantés sur le cheminement, quelle que soit leur hauteur, ou en saillie latérale de plus de 0.15 m sur le cheminement : comporter un élément de contraste visuel par rapport à leur environnement immédiat, et un rappel tactile ou un prolongement au sol. • le passage libre sous les obstacles en hauteur, est réduit à 2 m dans les parcs de stationnement Afin d'être repérables et d'éviter le danger de choc, lors de leur installation ou lorsque des travaux sont réalisés sur le cheminement, les éléments suspendus en porte à faux ou en saillie latérale de plus de 15 cm qui ne peuvent pas être mis en dehors du cheminement accessible sont accompagnés de dispositifs permettant de prévenir du danger de choc. Ces dispositifs permettant de prévenir du danger de choc sont situés dans la zone de balayage d'une canne de détection, présentent des angles arrondis et ne présentent pas d'arête vive. Détection des obstacles en saillie latérale ou en porte à faux • hl ≥ 2,20 m : Aucun dispositif nécessaire • 1,40 m < hl < 2,20 m : Au moins deux dispositifs nécessaires, positionnés : - l'un à une hauteur comprise entre 0,75 m et 0,90 m au dessus du sol - l'autre à une hauteur comprise entre 0,15 et 0,40 m au dessus du sol • 0,40 m < hl < 1,40 m : Au moins un dispositif nécessaire, positionné à une hauteur comprise entre 0,15 et 0,40 m au dessus du sol		●			1.1
Accessibilité des équipements extérieurs Le cheminement accessible permet notamment à une personne ayant une déficience visuelle ou auditive de se localiser, s'orienter et atteindre le bâtiment en sécurité, et permet à une personne ayant une déficience motrice d'accéder à tout équipement ou aménagement donné à l'usage.			■		1.2
Espace d'usage devant mobilier, équipement et commande				●	

RELEVÉ DES OBSTACLES

1 - CHEMINEMENT EXTÉRIEUR	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Contrôle d'accès : interphonie Tout dispositif visant à permettre ou restreindre l'accès au bâtiment, ou à se signaler au personnel, doit être facilement repérable visuellement par un contraste visuel ou une signalétique. Tout signal lié au fonctionnement d'un dispositif d'accès doit être sonore et visuel. S'il existe un contrôle d'accès à l'établissement, le système doit permettre à des personnes sourdes ou malentendantes, ou des personnes muettes, de signaler leur présence au personnel et d'être informées de la prise en compte de leur appel. En particulier, et en l'absence d'une vision directe de ces accès par le personnel, les appareils d'interphonie sont munis d'un système permettant au personnel de l'établissement de visualiser le visiteur. Un espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour est nécessaire devant les portes desservies par un cheminement accessible qui comportent un système de contrôle d'accès. Lors de leur installation ou de leur renouvellement, les appareils d'interphonie comportent : • une boucle d'induction magnétique respectant les dispositions réglementaires. • un retour visuel des informations principales fournies oralement.		●			1.3
Atteinte du système de communication et commandes	●				
Contrôle d'accès : gâche électrique et porte à ouverture automatique				●	
Repérage des parois vitrées				●	
Espace de manœuvre de porte Un espace de manœuvre de porte est nécessaire de part et d'autre de chaque porte ou portillon situé le long du cheminement, à l'exception des portes et des portillons automatiques coulissants dès lors qu'est prévue la détection de toute personne avant le passage de la porte et son passage de la porte en toute sécurité, des portes et des portillons ouvrant uniquement sur un escalier et des portes des sanitaires, des douches et des locaux non adaptés. Espaces de manœuvre de porte : - en poussant Longueur ≥ 1.70 m - en tirant Longueur ≥ 2.20 m.		●			1.4
Largeur des portails, portillons sur les cheminements extérieurs	●				

RELEVÉ DES OBSTACLES

1 - CHEMINEMENT EXTÉRIEUR	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Poignée de portail Les poignées doivent être facilement préhensibles et manœuvrables en position « debout » comme « assis », y compris par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet. Il est recommandé que les poignées soient de couleur contrastée par rapport au portail / portillon. Les exigences portant sur les poignées de porte s'appliquent à l'exception de celle concernant l'éloignement de leur extrémité de plus de 0.40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche du fauteuil roulant. Exception : portes ouvrant uniquement sur un escalier, portes des sanitaires, douches et cabines d'essayage ou de déshabillage non adaptés.		●			1.5
Effort d'ouverture	●				
Volée de 3 marches ou plus				●	
Volée de moins de 3 marches • Hauteur de marche ≤ 17 cm • Giron ≥ 28 cm • Largeur ≥ 1 m entre mains courantes En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées. • Bande d'éveil à la vigilance en partie haute, pour les personnes présentant une déficience visuelle. Une bande d'éveil à la vigilance présente les caractéristiques suivantes : • Constituée de plots régulièrement espacés ; • Largeur suffisante pour être détectée à la canne et pour ne pas être enjambée par le piéton ; • Visuellement contrastée par rapport à son environnement immédiat ; • Non glissante ; • Ne présente pas de gêne pour les personnes présentant des difficultés pour se déplacer ; • Placée à une distance de la zone de danger correspondant au pas de freinage. • Contremarche de 10 cm minimum pour les première et dernière marches ; contrastée visuellement • Nez de marche non glissants, visuellement contrastés sur au moins 3 cm en horizontal • Eclairage : • Au moins 20 lux en tout point de chaque escalier. • Si l'escalier est situé sur le cheminement accessible, celui-ci doit être doublé par une rampe.		●			1.6 1.7 1.8
Protection visuelle et/ou tactile sous escalier				●	

RELEVÉ DES OBSTACLES

1 - CHEMINEMENT EXTÉRIEUR	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Éclairage et niveau d'éclairement	●				
Feux tricolores				●	

2 - STATIONNEMENT	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Nombre et ratio de places adaptées	●				
Situation de la place adaptée	●				
Caractéristiques dimensionnelles de la place adaptée Les places adaptées, quelle que soit leur configuration, notamment lorsqu'elles sont réalisées dans un volume fermé, sont telles qu'un usager en fauteuil roulant peut quitter l'emplacement une fois le véhicule garé. • Largeur ≥ 3.30 m • Longueur ≥ 5 m • Espace horizontal au dévers près de 3 % Pour les places situées en épi ou en bataille, lorsque des travaux sont réalisés ou lorsque de nouvelles places sont créées, une surlongueur de 1,20 m est matérialisée sur la voie de circulation des parcs de stationnement par une peinture ou une signalisation adaptée au sol afin de signaler la possibilité pour une personne en fauteuil roulant de sortir par l'arrière de son véhicule.		●			2.1
Raccordement au cheminement	●				
Signalisation du stationnement adapté Chaque place adaptée destinée au public doit être repérée par un marquage au sol ainsi qu'une signalisation verticale.		●			2.2
Éclairage et niveau d'éclairement	●				
Contrôle d'accès & interphonie				●	
Signalisation du croisement piétons / véhicules				●	
Place adaptée boxée				●	
Obstacle en hauteur et saillie latérale dans un parking couvert				●	

RELEVÉ DES OBSTACLES

3 - ACCÈS AU SITE ET AU(X) BÂTIMENT(S)	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Triple contrainte				●	
Repérage de l'entrée principale	●				
Contrôle d'accès : interphonie				●	
Contrôle d'accès : gâche électrique et porte à ouverture automatique Lorsqu'une porte comporte un système d'ouverture électrique, le déverrouillage doit être signalé par un signal sonore et lumineux. Le système d'ouverture des portes est utilisable en position « debout » comme en position « assis ». Un espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour est nécessaire devant les portes desservies par un cheminement accessible qui comportent un système de contrôle d'accès. Lorsqu'il existe un dispositif de déverrouillage électrique, il permet à toute personne à mobilité réduite d'atteindre la porte et d'entamer la manœuvre d'ouverture avant que la porte ne soit à nouveau verrouillée. Le bouton de déverrouillage de la porte présente un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement.		●			3.1
Atteinte du système de communication et commandes Les systèmes de communication entre le public et le personnel, ainsi que les dispositifs de commande manuelle mis à la disposition du public, doivent répondre aux exigences suivantes : • Être situés à plus de 0.40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant ; • Être situés à une hauteur comprise entre 0.90 m et 1.30 m. Dans le cas d'une rampe amovible ou escamotable, l'installation d'un dispositif permettant à la personne handicapée de signaler sa présence au personnel de l'établissement, tel qu'une sonnette, est obligatoire. Ce dispositif de signalement répond aux critères suivants : • être situé à proximité de la porte d'entrée ; • être facilement repérable ; • être visuellement contrasté vis-à-vis de son support ; • être situé au droit d'une signalisation visuelle, tel qu'un panneau, pour expliciter sa signification ; • comporter un système indiquant son bon état de fonctionnement, dans le cas d'une rampe amovible automatique ; • être situé à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m, mesurés depuis l'espace d'emprise de la rampe et à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant. L'usager est informé de la prise en compte de son appel.		●			3.2

RELEVÉ DES OBSTACLES

3 - ACCÈS AU SITE ET AU(X) BÂTIMENT(S)	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Espace d'usage devant mobilier, équipement et commande Un espace d'usage est nécessaire devant chaque équipement ou aménagement situé le long du cheminement, afin d'en permettre l'atteinte et l'usage (largeur 0.80 m x longueur 1.30 m).		●			3.3
Seuil et ressaut	●				
Espace de manœuvre (porte en tirant / en poussant) et sas	●				
Largeur des portes pour des locaux recevant < 100 personnes				●	
Largeur des portes pour des locaux ≥ 100 personnes	●				
Largeur portique de sécurité				●	
Porte à tambour / tourniquet				●	
Porte automatique : réglage et détection				●	
Repérage des portes comportant une surface vitrée importante Les portes comportant une partie vitrée importante sont repérables ouvertes comme fermées, à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat visibles de part et d'autre de la paroi vitrée.		●			3.4
Poignée de porte Les poignées de porte doivent être facilement préhensibles et manœuvrables en position « debout » comme « assis », y compris par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet. Il est recommandé que les poignées soient de couleur contrastée par rapport à la porte.		●			3.5
Effort d'ouverture	●				
Pente et rampe				●	

4 - CIRCULATION INTÉRIEURE HORIZONTALE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°

RELEVÉ DES OBSTACLES

4 - CIRCULATION INTÉRIEURE HORIZONTALE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Repérage et guidage Dans le cas de volume important (hall d'établissement de grande taille), il est très fortement recommandé d'appliquer les dispositions sur le repérage et le guidage pour les personnes déficientes visuelles (repère tactile et visuel au sol). En cas de travaux ou de leur renouvellement, les portes ou leur encadrement ainsi que leur dispositif d'ouverture présentent un contraste visuel par rapport à leur environnement.		●			4.1
Caractéristiques dimensionnelles liées à la circulation intérieure horizontale Dimensions des circulations intérieures : • Largeur ≥ 1.20 m • Rétrécissements ponctuels ≥ 0.90 m tolérés sur une faible longueur • Dévers ≤ 3 %. Les allées structurantes ont une largeur de 1,20 m et permettent à une personne en fauteuil roulant d'accéder depuis l'entrée aux prestations essentielles de l'établissement tels que les caisses, ascenseurs et autres circulations verticales, sanitaires adaptés, cabines d'essayage adaptées, meubles d'accueil, photocopieurs, bacs de recyclage, bornes de lecture de prix, balances des fruits et légumes. Dans les restaurants, les allées structurantes donnent au minimum l'accès depuis l'entrée aux places accessibles aux personnes en fauteuil roulant et aux sanitaires adaptés. Les autres allées ont une largeur de 1,05 m au sol au minimum et de 0,90 mètre au minimum à partir d'une hauteur de 0,20 m par rapport au sol. Des espaces de manœuvre avec possibilité de demi-tour sont positionnés tous les 6 m au maximum ainsi qu'au croisement entre deux allées. Dans les restaurants, les autres allées ont une largeur au moins égale à 0,60 m.		●			4.2
Caractéristiques dimensionnelles liées à une pente / rampe				●	
Seuil et Ressaut				●	
État du sol	●				

RELEVÉ DES OBSTACLES

4 - CIRCULATION INTÉRIEURE HORIZONTALE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Obstacle en hauteur et saillie latérale Le cheminement accessible doit être libre de tout obstacle. Afin d'être repérables, les éléments éventuels qui ne peuvent pas être mis en dehors du cheminement doivent répondre aux exigences suivantes : • S'ils sont suspendus au-dessus du cheminement : laisser un passage libre d'au moins 2.20 m de hauteur au-dessus du sol ; • S'ils sont implantés sur le cheminement, quelle que soit leur hauteur, ou en saillie latérale de plus de 0.15 m sur le cheminement : comporter un élément de contraste visuel par rapport à leur environnement immédiat, et un rappel tactile ou un prolongement au sol. • le passage libre sous les obstacles en hauteur, est réduit à 2 m dans les parcs de stationnement Afin d'être repérables et d'éviter le danger de choc, lors de leur installation ou lorsque des travaux sont réalisés sur le cheminement, les éléments suspendus en porte à faux ou en saillie latérale de plus de 15 cm qui ne peuvent pas être mis en dehors du cheminement accessible sont accompagnés de dispositifs permettant de prévenir du danger de choc. Ces dispositifs permettant de prévenir du danger de choc sont situés dans la zone de balayage d'une canne de détection, présentent des angles arrondis et ne présentent pas d'arête vive. Détection des obstacles en saillie latérale ou en porte à faux • hl ≥ 2,20 m : Aucun dispositif nécessaire • 1,40 m < hl < 2,20 m : Au moins deux dispositifs nécessaires, positionnés : - l'un à une hauteur comprise entre 0,75 m et 0,90 m au dessus du sol - l'autre à une hauteur comprise entre 0,15 et 0,40 m au dessus du sol • 0,40 m < hl < 1,40 m : Au moins un dispositif nécessaire, positionné à une hauteur comprise entre 0,15 et 0,40 m au dessus du sol		●			4.3 4.4
Repérage des parois vitrées				●	
Éclairage et niveau d'éclairement	●				
Atteinte des commandes, équipements, mobiliers La commande doit être repérable et située à une hauteur comprise entre 0.90 et 1.30 m, et/ou > 40 cm de l'angle rentrant.		●			4.5 4.6
Espace d'usage devant mobilier, équipement et commande				●	
Présence de mobilier encombrant				●	
Rupture de niveau				●	

RELEVÉ DES OBSTACLES

4 - CIRCULATION INTÉRIEURE HORIZONTALE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Volée de 3 marches ou plus • Hauteur de marche ≤ 17 cm • Giron ≥ 28 cm • Largeur ≥ 1 m entre mains courantes En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées. • Bande d'éveil à la vigilance en partie haute, pour les personnes présentant une déficience visuelle. Une bande d'éveil à la vigilance présente les caractéristiques suivantes : • Constituée de plots régulièrement espacés ; • Largeur suffisante pour être détectée à la canne et pour ne pas être enjambée par le piéton ; • Visuellement contrastée par rapport à son environnement immédiat ; • Non glissante ; • Ne présente pas de gêne pour les personnes présentant des difficultés pour se déplacer ; • Placée à une distance de la zone de danger correspondant au pas de freinage. • Contremarche de 10 cm minimum pour les première et dernière marches ; contrastée visuellement • Nez de marche non glissants, visuellement contrastés sur au moins 3 cm en horizontal • Main courante : • Main courante de chaque côté • Si l'installation d'une seconde main courante réduit le passage à une largeur < 1 m, une seule main courante est exigée • Dans les escaliers à fût central de diamètre inférieur ou égal à 0,40 m, une seule main courante est exigée et une discontinuité de la main courante est autorisée dès lors que celle-ci permet son utilisation sans danger et que sa longueur est inférieure à 0,10 m • Hauteur main courante : entre 0.80 et 1.00 m • Continue, rigide et facilement préhensible • Dépassant les première et dernière marches de la largeur d'un giron • Différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel • Eclairage : • Au moins 150 lux en tout point de chaque escalier. • Si la durée de fonctionnement est temporisée, l'extinction doit être progressive. Si détection de présence, la détection doit couvrir l'ensemble de l'espace concerné et deux zones de détection successives doivent obligatoirement se chevaucher. • Gradins : Les emmarchements des gradins et les gradins ne sont pas considérés comme des circulations intérieures verticales ou horizontales.		●			4.7 4.8 4.9 4.10 4.11 4.12
Volée de moins de 3 marches				●	

5 - CIRCULATION INTÉRIEURE VERTICALE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°

RELEVÉ DES OBSTACLES

5 - CIRCULATION INTÉRIEURE VERTICALE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Repérage de l'escalier depuis l'entrée ou le hall Lorsque l'ascenseur, l'escalier ou l'équipement mobile n'est pas visible depuis l'entrée ou le hall du niveau principal d'accès au bâtiment, il doit y être repéré par une signalisation adaptée.		●			5.1
Étage et prestation de service accessible par ascenseur				●	
Étage(s) comportant des locaux ouverts au public desservi(s) par ascenseur				●	
Signalisation de la desserte sélective des escaliers, ascenseurs ou équipements mobiles				●	

5 - CIRCULATION INTÉRIEURE VERTICALE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Caractéristiques liées à l'escalier • Hauteur de marche ≤ 17 cm • Giron ≥ 28 cm • Largeur ≥ 1 m entre mains courantes En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées. • Bande d'éveil à la vigilance en partie haute de chaque palier intermédiaire, pour les personnes présentant une déficience visuelle. Une bande d'éveil à la vigilance présente les caractéristiques suivantes : • Constituée de plots régulièrement espacés ; • Largeur suffisante pour être détectée à la canne et pour ne pas être enjambée par le piéton ; • Visuellement contrastée par rapport à son environnement immédiat ; • Non glissante ; • Ne présente pas de gêne pour les personnes présentant des difficultés pour se déplacer ; • Placée à une distance de la zone de danger correspondant au pas de freinage. • Contremarche de 10 cm minimum pour les première et dernière marches ; contrastée visuellement • Nez de marche non glissants, visuellement contrastés sur au moins 3 cm en horizontal • Main courante : • Main courante de chaque côté • Si l'installation d'une seconde main courante réduit le passage à une largeur < 1 m, une seule main courante est exigée • Dans les escaliers à fût central de diamètre inférieur ou égal à 0,40 m, une seule main courante est exigée • Dans les escaliers à fut central, une discontinuité de la main courante est autorisée dès lors que celle-ci permet son utilisation sans danger et que sa longueur est inférieure à 0,10 m • Hauteur main courante : entre 0.80 et 1.00 m • Continue, rigide et facilement préhensible • Dépassant les première et dernière marches de la largeur d'un giron • Différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel • Eclairage : Le dispositif d'éclairage artificiel doit permettre d'assurer des valeurs d'éclairement mesurées au sol, d'au moins 150 lux en tout point de chaque escalier. Lorsque la durée de fonctionnement d'un système d'éclairage est temporisée, l'extinction doit être progressive. Dans le cas d'un fonctionnement par détection de présence, la détection doit couvrir l'ensemble de l'espace concerné et deux zones de détection successives doivent obligatoirement se chevaucher. • Gradins : Les emmarchements des gradins et les gradins ne sont pas considérés comme des circulations intérieures verticales ou horizontales.		●			5.2 5.3 5.4 5.5 5.6 5.7 5.8

RELEVÉ DES OBSTACLES

5 - CIRCULATION INTÉRIEURE VERTICALE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Protection visuelle et/ou tactile sous escalier				●	
Éclairage et niveau d'éclairement	●				
Établissements hôteliers (0, 1, 2, 3 étoiles) : obligation d'un ascenseur - cas particulier				●	
Plate-forme élévatrice				●	

6 - ASCENSEUR	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment

7 - TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINÉS MÉCANIQUES	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment

8 - SIGNALISATION & INFORMATION	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Visibilité	●				
Lisibilité Les informations données sur ces supports doivent répondre aux exigences suivantes : • Être fortement contrastées par rapport au fond du support • La hauteur des caractères d'écriture doit être proportionnée aux circonstances : elle dépend notamment de l'importance de l'information délivrée, des dimensions du local et de la distance de lecture de référence fixée par le maître d'ouvrage en fonction de ces éléments. Lorsque les informations ne peuvent être fournies aux usagers sur un autre support, la hauteur des caractères d'écriture ne peut en aucun cas être inférieure à : • 15 mm pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation • 4,5 mm sinon.			■		8.1
Compréhension La signalisation doit recourir autant que possible à des icônes ou à des pictogrammes. Lorsqu'ils existent, le recours aux pictogrammes normalisés s'impose. Les informations écrites recourent autant que possible aux lettres bâton. Ces informations sont concises, faciles à lire et à comprendre. Lorsque la signalétique repose sur un code, utilisant notamment différentes couleurs, celui-ci est homogène et continu dans tout l'établissement et sur tous les supports de communication.		●			8.2 8.3

RELEVÉ DES OBSTACLES

9 - SORTIES	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Repérage de la sortie usuelle, sans risque de confusion avec les issues de secours La signalisation indiquant la sortie usuelle ne doit présenter aucun risque de confusion avec le repérage des issues de secours. Les sorties doivent être aisément repérées, atteintes et utilisables par les personnes handicapées. Chaque sortie doit être repérable de tout point où le public est admis, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une signalisation adaptée.		●			9.1 9.2

10 - DISPOSITIF D'ACCUEIL, ÉQUIPEMENT ET DISPOSITIF DE COMMANDE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Point d'accueil Lorsqu'il y a plusieurs points d'accueil à proximité l'un de l'autre, l'un au moins d'entre eux est rendu accessible dans les mêmes conditions d'accès et d'utilisation que celles offertes aux personnes valides, est prioritairement ouvert et est signalé de manière adaptée dès l'entrée. En particulier, le dispositif d'accueil bénéficie d'une ambiance visuelle et sonore adaptée. Ainsi, toute information strictement sonore nécessaire à l'utilisation normale du point d'accueil fait l'objet d'une transmission par des moyens adaptés ou est doublée par une information visuelle. Les banques d'accueil sont utilisables par une personne en position « debout » comme en position « assis » et permettent la communication visuelle de face, en évitant l'effet d'éblouissement ou de contre-jour dû à l'éclairage naturel ou artificiel, entre les usagers et le personnel. Lorsque des usages tels que lire, écrire ou utiliser un clavier sont requis, une partie au moins de l'équipement présente les caractéristiques suivantes : - une hauteur maximale de 0,80 m ; - un vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant. La disposition relative au vide en partie inférieure ne s'applique pas dès lors qu'un des points d'accueil est situé à un étage ou niveau non desservi par un ascenseur ou un élévateur.		●			10.1

10 - DISPOSITIF D'ACCUEIL, ÉQUIPEMENT ET DISPOSITIF DE COMMANDE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Système de transmission et d'amplification des sons pour les malentendants Lorsque l'accueil est sonorisé et en cas de renouvellement ou lors de l'installation d'un tel système, celui-ci est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, respectant les dispositions réglementaires. Les spécifications de la norme NF EN 60118-4:2007 sont réputées satisfaire à ces exigences. Le site d'installation du système de boucle d'induction audio-fréquences présente les caractéristiques suivantes : • le niveau de bruit de fond magnétique est tel qu'il n'altère pas la qualité d'écoute du message sonore ; • les éventuels signaux situés dans le voisinage n'interfèrent pas avec le signal émis par le système. Ce système est signalé par un pictogramme. Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1re et 2e catégories sont équipés obligatoirement d'une telle boucle d'induction magnétique. Toute information strictement sonore nécessaire à l'utilisation normale du point d'accueil doit faire l'objet d'une transmission par des moyens adaptés, ou être doublée par une information visuelle.			■		10.2
Éclairage et niveau d'éclairement	●				
Panneaux d'affichage instantané				●	
Espace d'usage devant mobilier, équipement et commande Au droit de tout équipement, mobilier, dispositif de commande et de service, doit exister un espace d'usage dont les caractéristiques dimensionnelles sont 0.80 m x 1,30 m. Cette disposition est applicable à l'exception de tout équipement, mobilier, dispositif de commande et de service situés dans les étages non accessibles aux personnes circulant en fauteuil roulant.		●			10.3
Présence de mobilier encombrant				●	
Équipement et mobilier (nombre & ratio) Lorsque plusieurs équipements ou éléments de mobilier ayant la même fonction sont mis à la disposition du public, l'un au moins par groupe d'équipements ou d'éléments de mobilier doit pouvoir être repéré, atteint et utilisé par les personnes handicapées.			■		10.4 10.5 10.6 10.7

RELEVÉ DES OBSTACLES

10 - DISPOSITIF D'ACCUEIL, ÉQUIPEMENT ET DISPOSITIF DE COMMANDE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Atteinte des commandes, équipements, mobiliers Hauteur comprise entre 0.90 m et 1.30 m pour une commande manuelle, ainsi que pour les dispositifs ayant trait à la sécurité des personnes et non réservés à l'usage exclusif du personnel. Pour être utilisable en position "assis", un équipement ou élément de mobilier doit présenter les caractéristiques : a) Hauteur comprise entre 0.90 et 1.30 m : • pour une commande manuelle • lorsque l'utilisation de l'équipement nécessite de voir, lire, entendre, parler. b) Hauteur maximale de 0.80 m ; vide en partie inférieure d'au moins 0.30 m de profondeur, 0.60 m de largeur et 0.70 m de hauteur, permettant le passage des pieds et genoux d'une personne en fauteuil, lorsqu'un élément de mobilier permet de lire un document, écrire, utiliser un clavier. La disposition relative au vide en partie inférieure ne s'applique pas dès lors que l'équipement ou le mobilier est situé à un étage non accessible à une personne en fauteuil roulant.		●			10.8 10.9 10.10 10.11 10.12 10.13
Repérage des mobiliers, équipements, commandes Les dispositifs de commande doivent être repérables par un contraste visuel et/ou tactile. Les équipements et le mobilier doivent être repérables, notamment grâce à un éclairage particulier ou à un contraste visuel. Les interrupteurs mis à disposition du public ne sont pas à effleurement.		●			10.14 10.15 10.16 10.17

11 - REVÊTEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS (sous réserve de contrainte liée à hygiène et ambiance hygrométrique des locaux)	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Tapis : dureté (obstacle à la roue) et/ou présence de ressaut	●				
Qualité des revêtements et de l'acoustique	●				

12 - PORTES, PORTIQUES ET SAS	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Espace de manœuvre (porte en tirant / en poussant) et sas	●				
Largeur des portes pour des locaux recevant < 100 personnes	●				

12 - PORTES, PORTIQUES ET SAS	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Largeur des portes pour des locaux ≥ 100 personnes				●	
Porte automatique : réglage et détection				●	
Porte à tambour / tourniquet				●	
Contrôle d'accès : gâche électrique et porte à ouverture automatique Lorsqu'une porte est à ouverture automatique, la durée d'ouverture doit permettre le passage de personnes à mobilité réduite. Le système doit être conçu pour pouvoir détecter des personnes de toutes tailles. Lorsqu'une porte comporte un système d'ouverture électrique, le déverrouillage doit être signalé par un signal sonore et lumineux. Le système d'ouverture des portes est utilisable en position « debout » comme en position « assis ». Un espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour est nécessaire devant les portes desservies par un cheminement accessible qui comportent un système de contrôle d'accès. Lorsqu'il existe un dispositif de déverrouillage électrique, il permet à toute personne à mobilité réduite d'atteindre la porte et d'entamer la manœuvre d'ouverture avant que la porte ne soit à nouveau verrouillée. Le bouton de déverrouillage de la porte présente un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement.		●			12.1
Contrôle d'accès				●	
Largeur portique de sécurité				●	
Repérage des portes comportant une surface vitrée Les portes comportant une partie vitrée importante sont repérables ouvertes comme fermées, à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat visibles de part et d'autre de la paroi vitrée.			■		12.2 12.3
Poignée de porte Les poignées de porte doivent être facilement préhensibles et manœuvrables en position « debout » comme « assis », y compris par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet. Il est recommandé que les poignées soient de couleur contrastée par rapport à la porte.		●			12.4 12.5 12.6 12.7 12.8 12.9 12.10 12.11 12.12 12.13
Effort d'ouverture L'effort nécessaire pour ouvrir la porte doit être inférieur ou égal à 50 N, que la porte soit ou non équipée d'un dispositif de fermeture automatique.		●			12.14 12.15 12.16 12.17

12 - PORTES, PORTIQUES ET SAS	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Repérage des éléments structurants (contraste visuel) En cas de travaux ou de leur renouvellement, les portes ou leur encadrement ainsi que leur dispositif d'ouverture présentent un contraste visuel par rapport à leur environnement.		●			12.18 12.19 12.20 12.21 12.22

13 - SANITAIRE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Cabinet d'aisances adapté	●				
Cabinet d'aisances adapté directement accessible depuis les circulations communes	●				
Espace de manœuvre avec possibilité de faire 1/2 tour (hors débattement de porte)				●	
Lavabo accessible dans le sas sanitaires				●	
Caractéristiques d'un lavabo accessible Un lavabo accessible présente un vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant. Le choix de l'équipement ainsi que le choix et le positionnement de la robinetterie permettent un usage complet du lavabo en position assis.		●			13.1 13.2
Batterie urinoirs				●	
Atteinte des accessoires Les divers aménagements tels que miroir, distributeur de savon, sèche-mains, …, doivent être accessibles (hauteur comprise entre 0.90 m et 1.30 m, et à plus de 0.40 cm de tout angle rentrant). La partie basse du miroir doit être située à une hauteur de 1 m environ.		●			13.3
Caractéristiques et aménagement intérieur du cabinet d'aisances adapté • Dispositif permettant de fermer la porte derrière soi • Espace d'usage latéral de 0.80 m x 1.30 m • Hauteur de la cuvette entre 0.45 et 0.50 m, abattant inclus • Lave-mains accessible d'une hauteur ≤0.85 m • Barre d'appui latérale entre 0.70 et 0.80 m du sol, et supportant tout le poids d'un adulte • Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable • Robinetterie facilement préhensible.		●			13.4 13.5 13.6 13.7 13.8

RELEVÉ DES OBSTACLES

13 - SANITAIRE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Éclairage et niveau d'éclairement	●				

14 - ÉTABLISSEMENTS AVEC DOUCHES ET CABINES D'ESSAYAGE	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Cabine d'essayage adaptée				●	
Emplacement de la cabine d'essayage adapté				●	
Cabines séparées pour chaque sexe				●	
Espace de manœuvre avec possibilité de faire 1/2 tour (hors débattement de porte)				●	
Aménagement intérieur de la cabine				●	
Douche adaptée				●	
Emplacement de la douche adaptée				●	
Douches séparées pour chaque sexe				●	
Caractéristiques et aménagement intérieur de la douche adaptée Les douches aménagées doivent comporter, en dehors du débattement de porte éventuel : • Un siphon de sol ; • Un équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position « debout » ; • Un espace d'usage situé latéralement par rapport à cet équipement ; • Des équipements accessibles en position « assis », notamment des patères, robinetterie, sèche-cheveux, miroirs, dispositif de fermeture de porte. • Un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour (soit Diam. 1,50 m), situé à l'intérieur de la douche adaptée ou, à défaut, à l'extérieur Dans le cas où cet espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour est situé à l'extérieur de la douche adaptée pour les personnes handicapées, il est situé devant la porte ou devant l'entrée de la douche ou à défaut à proximité de celle-ci. Lorsqu'elle existe, un espace de manœuvre de manœuvre de porte est nécessaire devant celle-ci. La porte est en outre équipée d'un dispositif permettant de la refermer derrière soi une fois entré.		●			14.1 14.2

RELEVÉ DES OBSTACLES

15 - ERP RECEVANT DU PUBLIC ASSIS (salle de cinéma, amphithéâtre, ...)	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment

16 - ÉTABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX À SOMMEIL (hôtel, hôpital, internat...)	Conforme	Non conforme	Recom-mandation	Sans objet	N°
Chambre adaptée	●				
Répartition des chambres adaptées sur différents niveaux accessibles				●	
Établissement pour les personnes âgées ou présentant un handicap moteur				●	
Caractéristiques dimensionnelles de la chambre adaptée				●	
Équipement des chambres : Prise de courant / N° / téléphone				●	
Chambre adaptée avec cabinet d'aisances	●				
Cabinets d'aisances adaptés dans les établissements pour personnes âgées ou présentant un handicap moteur				●	
Chambre adaptée avec salle d'eau	●				
Douches adaptées dans les établissements pour personnes âgées ou présentant un handicap moteur				●	
Lavabos accessibles dans les établissements pour personnes âgées ou présentant un handicap moteur				●	

17 - CAISSES DE PAIEMENT DISPOSÉES EN BATTERIES	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment

18 - FICHE DE FAISABILITE SUR ENTREE	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
Abords/accès	Abords	Caractéristiques dimensionnelles de la place adaptée		Les dimensions de la place de stationnement adaptée ne sont pas conformes (largeur relevée en m : 3 / nombre de place(s) : 2)	2.1	△	●	●	●	●	Reprendre la configuration au sol - surlongueur requise (longueur 6,20 m ; largeur : 3,3 m)	1	2 000,00 €	X
		Signalisation du stationnement adapté		Le marquage au sol n'est pas conforme (absent, mal situé ou dégradé)	2.2	○	●	●	●	●	Reprendre le marquage au sol (pictogramme(s) sur la ligne ou à l'extérieur)	2	500,00 €	
		Contrôle d'accès : interphonie		La hauteur d'atteinte de l'équipement est non-conforme, et/ou située dans un angle rentrant ne permettant pas l'approche du fauteuil roulant	1.3	△	●				Déplacer le dispositif d'accès pour le rendre atteignable	3	150,00 €	X

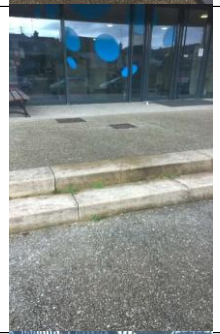
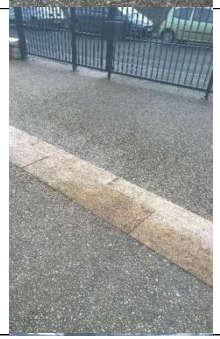
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
Abords/accès	Abords	Poignée de portail		Les poignées du portail sont peu repérables	1.5	○		●		●	Contraster le pourtour de la poignée	4	30,00 €	
		Atteinte du système de communication et commandes		La commande est positionnée dans une zone d'ombre, ou mal repérable	3.2	△		●		●	Améliorer le repérage de la commande par un contraste visuel plus prononcé	5	50,00 €	X
		Espace de manœuvre de porte		Espace de manœuvre de porte non-conforme - porte en tirant (largeur relevée en m : / longueur relevée de m / dévers relevé en % : 2,8)	1.4	△	●				Reconfigurer l'espace de manoeuvre de porte (étude complémentaire à réaliser)	6	450,00 €	X

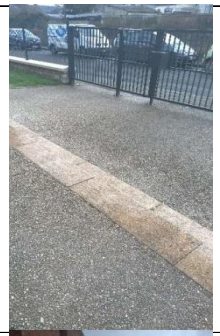
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
Abords/accès	Abords	Obstacle en hauteur et saillie latérale		Présence d'un obstacle en saillie latérale (hauteur libre sous l'obstacle < 1,40 m) non protégés / signalés	1.1	△		●			Déplacer ou supprimer l'obstacle	7	50,00 €	X
		Volée de moins de 3 marches		Les première et dernière contremarches ne sont pas contrastées visuellement / contraste insuffisant	1.6	○		●		●	Contraster visuellement les première et dernière contremarches	8	560,00 €	
		Volée de moins de 3 marches		L'éveil à la vigilance est absent en partie haute de l'escalier	1.7	△		●		●	Installer une bande d'éveil à la vigilance en partie haute (par exemple, un appel de vigilance répondant à la norme NF P 98-351)	9	800,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
Abords/accès	Abords	Volée de moins de 3 marches		Les nez de marche sont glissants, et non contrastés sur au moins 3cm en horizontal	1.8	△	●	●		●	Poser des nez de marche contrastés (sur au moins 3 cm en horizontal), et non-glissants	10	880,00 €	X
		Accessibilité des équipements extérieurs		Recommandation liée aux équipements extérieurs accessibles	1.2	■	●				Installer des bancs avec accoudoirs. Prévoir un espace d'usage conforme à proximité, pour le stationnement du fauteuil roulant, si besoin	11	400,00 €	
		Contrôle d'accès : gâche électrique et porte à ouverture automatique		Le dispositif d'accès n'est pas facilement repérable	3.1	△		●		●	Installer une signalétique pour permettre le repérage du dispositif	12	50,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
Abords/accès	Abords	Espace d'usage devant mobilier, équipement et commande		L'espace d'usage au droit de l'équipement / la commande n'est pas conforme	3.3	△	●				Déplacer l'équipement / la commande (panneau d'affichage, boîte à lettres, poubelle ...)	13	50,00 €	X
		Poignée de porte		Les poignées de porte sont peu repérables, par absence de contraste visuel	3.5	○		●		●	Installer une poignée repérable et préhensible	14	100,00 €	
		Repérage des portes comportant une surface vitrée importante		Les éléments visuels présents sur les portes / parois vitrées ne sont pas suffisamment repérables	3.4	○		●		●	Repérer les parties vitrées à l'aide d'éléments visuels contrastés disposés de part et d'autre des parois (par exemple, placer des bandes adhésives à 110 et 160 cm du sol, de chaque côté de la paroi)	15	130,00 €	

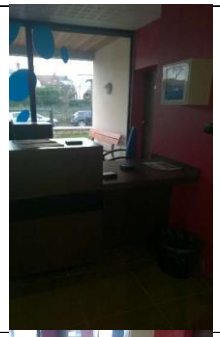
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Circulations horizontales	Repérage et guidage		Les principaux éléments structurant le cheminement et/ou l'accueil ne sont pas facilement repérables par les personnes ayant une déficience visuelle et/ou mentale	4.1	○		●		●	Peindre le(s) poteau(x) à mi-hauteur pour dessiner un repère visuel contrasté	16	50,00 €	
		Repérage de la sortie usuelle, sans risque de confusion avec les issues de secours		Absence d'une signalétique adaptée indiquant la sortie usuelle (sans présenter de confusion avec le repérage des issues de secours) ; nombre d'éléments de signalétique à prévoir : 2	9.2	○	●	●	●	●	Mettre en place une signalétique directionnelle pour indiquer la sortie usuelle dans les circulations	17	100,00 €	
		Repérage des portes comportant une surface vitrée		Recommandation liée aux portes vitrées	12.2	■		●	●	●	Prévoir l'installation de portes avec oculus allongé en cas de changement de porte	18	0,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Locaux	Système de transmission et d'amplification des sons pour les malentendants		ACCUEIL Recommandation liée à l'absence d'un système de transmission et d'amplification des sons par boucle magnétique	10.2	■			●		Mettre à disposition une boucle magnétique portable et la signaler par un pictogramme adapté	19	300,00 €	
		Espace d'usage devant mobilier, équipement et commande		L'espace d'usage au droit de l'équipement n'est pas conforme	10.3	△	●				Déplacer le mobilier pour permettre le stationnement du fauteuil roulant	20	0,00 €	X
		Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		L'équipement, la commande est situé à une hauteur non-conforme - Nombre d'éléments concernés : 1	10.8	○	●				Demander au prestataire de mettre à disposition un distributeur adapté au plus grand nombre	21	0,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Locaux	Poignée de porte		Salles de réunion (4 portes) Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.4	○	●				Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane	22	120,00 €	
		Effort d'ouverture		L'effort nécessaire pour ouvrir la porte est supérieur à 50 N	12.17	○	●				Régler le ferme-porte pour obtenir un effort d'ouverture < 50 N	23	200,00 €	
		Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		3 tables Le vide en partie inférieure est non-conforme	10.13	△	●				Rehausser le mobilier pour atteindre une hauteur conforme	24	0,00 €	X

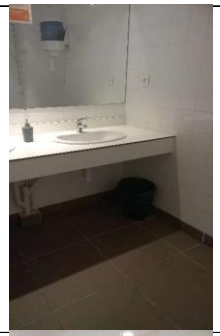
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Locaux	Équipement et mobilier (nombre & ratio)		Recommandation liée au mobilier / équipement	10.6	■	●	●		●	Mettre à disposition des assises avec ou sans accoudoirs. Prévoir un espace d'usage conforme à proximité, pour le stationnement du fauteuil roulant, si besoin	25	450,00 €	
	Sanitaires	Repérage des éléments structurants (contraste visuel)		SANITAIRES (2) Absence d'un repère tactile et/ou visuel continu pour appréhender la configuration du lieu	12.18	○		●		●	En cas de renouvellement ou de travaux sur les portes, peindre le cadre des portes (largeur minimale de la bande : 5 cm)	26	0,00 €	
		Poignée de porte		Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.5	○	●				Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane	27	60,00 €	

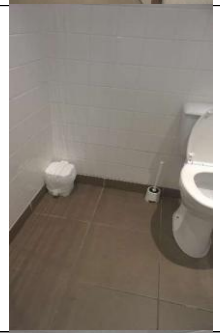
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Sanitaires	Caractéristiques d'un lavabo accessible		Le vide en partie inférieure est non-conforme (valeur relevée : hauteur en m : 0,65), et/ou positionné dans un angle rentrant	13.1	△	●				Installer un lavabo conforme, avec robinetterie facilement manoeuvrable et siphon déporté, et hors angle	28	1 450,00 €	X
		Compréhension		SANITAIRES ADAPTES (2) L'information pourrait être délivrée sous forme de pictogramme (nombre d'éléments de signalétique à prévoir : 2)	8.3	△	●	●	●	●	Utiliser et privilégier l'utilisation de pictogramme normalisé, ou facilement compréhensible, avec braille/relief	29	60,00 €	X
		Poignée de porte		Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.8	○	●				Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane	30	60,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Sanitaires	Repérage des éléments structurants (contraste visuel)		Absence d'un repère tactile et/ou visuel continu pour appréhender la configuration du lieu	12.19	○		●		●	En cas de renouvellement ou de travaux sur les portes, peindre le cadre des portes (largeur minimale de la bande : 5 cm)	31	0,00 €	
		Caractéristiques et aménagement intérieur du cabinet d'aisances adapté		La porte du sanitaire adapté n'est pas pourvue d'un dispositif de fermeture adapté	13.4	○	●				Installer une barre de rappel sur la porte	32	180,00 €	
		Caractéristiques et aménagement intérieur du cabinet d'aisances adapté		L'espace d'usage au droit du sanitaire n'est pas conforme	13.5	△	●				Déplacer le mobilier encombrant dans le sanitaire adapté	33	0,00 €	X

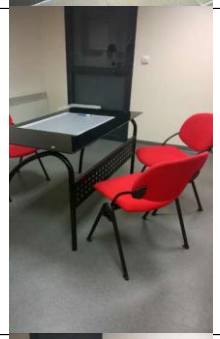
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Sanitaires	Caractéristiques et aménagement intérieur du cabinet d'aisances adapté		La hauteur de la cuvette n'est pas conforme (hauteur relevée en m : 0,51)	13.7	○	●				Remplacer la cuvette pour disposer d'une hauteur d'assise conforme	34	800,00 €	
		Caractéristiques et aménagement intérieur du cabinet d'aisances adapté		Absence d'un lave-mains dans le sanitaire adapté	13.8	△	●				Installer un lave-mains conforme, avec robinetterie facilement manoeuvrable et siphon déporté, et hors angle	35	1 200,00 €	X
		Atteinte des accessoires		L'accessoire, la commande est mal positionné(e) : hauteur non conforme et/ou dans l'angle (miroir, sèche-mains, distributeur, …)	13.3	○	●				Repositionner l'accessoire pour le rendre accessible	36	100,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Locaux	Poignée de porte		INFIRMERIE Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.7	○	●				Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane	37	30,00 €	
		Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		Le vide en partie inférieure est non-conforme	10.12	△	●				Remplacer le mobilier pour le rendre accessible	38	480,00 €	X
		Équipement et mobilier (nombre & ratio)		Recommandation liée au mobilier / équipement	10.4	■	●	●		●	Mettre à disposition des assises avec ou sans accoudoirs. Prévoir un espace d'usage conforme à proximité, pour le stationnement du fauteuil roulant, si besoin	39	150,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Circulations horizontales	Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		La commande est mal positionnée (> à 1.30 m de hauteur) et/ou à < 40 cm de l'angle rentrant)) - Nombre d'éléments à déplacer : 1	4.6	△	●				Installer des interrupteurs à enjoliveur contrasté, à hauteur et/ou position adaptée(s)	40	150,00 €	X
		Contrôle d'accès : gâche électrique et porte à ouverture automatique		La gâche électrique est dépourvue d'un signal visuel, lors de son fonctionnement	12.1	△			●	●	Installer un signal visuel sur la gâche électrique	41	530,00 €	X
	Locaux	Poignée de porte		CHAMBRES ADAPTEES (2) Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.6	○	●				Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane	42	60,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Locaux	Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		La commande est mal positionnée (> à 1.30 m de hauteur) et/ou à < 40 cm de l'angle rentrant)) - Nombre d'éléments à déplacer : 2	4.5	△	●				Installer des interrupteurs avec témoin lumineux, à hauteur et/ou position adaptée(s)	43	300,00 €	X
		Repérage des mobiliers, équipements, commandes		Les commandes ne sont pas repérables par un contraste visuel ou tactile suffisant (nombre : 4)	10.16	○		●		●	Poser des interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur	44	120,00 €	
		Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		Le vide en partie inférieure est non-conforme	10.11	△	●				Remplacer le mobilier pour le rendre accessible	45	480,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Circulations horizontales	Caractéristiques dimensionnelles liées à la circulation intérieure horizontale		Le rétrécissement de la circulation est non-conforme (largeur relevée en m : 0,80)	4.2	○	●				Déplacer le mobilier encombrant	46	0,00 €	
	Sanitaires	Poignée de porte		Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.10	○	●				Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane	47	60,00 €	
		Repérage des éléments structurants (contraste visuel)		Absence d'un repère tactile et/ou visuel continu pour appréhender la configuration du lieu	12.20	○		●		●	En cas de renouvellement ou de travaux sur les portes, peindre le cadre des portes (largeur minimale de la bande : 5 cm)	48	0,00 €	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Sanitaires	Caractéristiques et aménagement intérieur du cabinet d'aisances adapté		La hauteur de la cuvette n'est pas conforme (hauteur relevée en m : 0,52)	13.6	○	●				Remplacer / installer un abattant pour disposer d'une hauteur d'assise conforme (0,45 - 0,50 m du sol)	49	100,00 €	
		Caractéristiques d'un lavabo accessible		Le vide en partie inférieure est non-conforme (valeur relevée : hauteur en m : 0,64), et/ou positionné dans un angle rentrant	13.2	△	●				Installer un lavabo conforme, avec robinetterie facilement manoeuvrable et siphon déporté, et hors angle	50	730,00 €	X
		Caractéristiques et aménagement intérieur de la douche adaptée		La porte de la douche adaptée n'est pas pourvue d'un dispositif de fermeture / d'une barre de rappel adapté(e)	14.1	○	●				Installer une barre de rappel sur la porte	51	180,00 €	

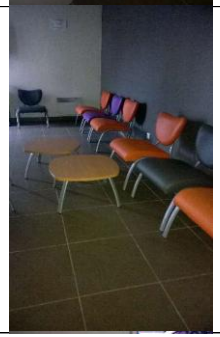
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Sanitaires	Caractéristiques et aménagement intérieur de la douche adaptée		L'accessoire, la commande (miroir, patère, …) est mal positionné(e) : hauteur non conforme et/ou dans l'angle	14.2	△	●				Installer des équipements et commandes de couleur claire, sur des parois foncées ou colorées	52	50,00 €	X
	Locaux	Repérage des éléments structurants (contraste visuel)		SALLE TV Absence d'un repère tactile et/ou visuel continu pour appréhender la configuration du lieu	12.21	○		●		●	En cas de renouvellement ou de travaux sur les portes, peindre le cadre des portes (largeur minimale de la bande : 5 cm)	53	0,00 €	
		Poignée de porte		Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.12	○	●				Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane	54	30,00 €	

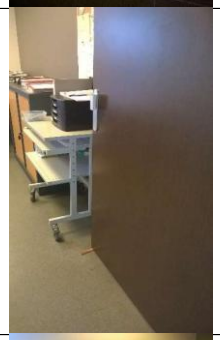
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Locaux	Effort d'ouverture		L'effort nécessaire pour ouvrir la porte est supérieur à 50 N	12.15	○	●				Régler le ferme-porte pour obtenir un effort d'ouverture < 50 N	55	50,00 €	
		Repérage des mobiliers, équipements, commandes		Les commandes ne sont pas repérables par un contraste visuel ou tactile suffisant	10.15	○		●		●	Poser des interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur	56	30,00 €	
		Équipement et mobilier (nombre & ratio)		Recommandation liée au mobilier / équipement	10.5	■	●	●		●	Mettre à disposition des assises avec ou sans accoudoirs. Prévoir un espace d'usage conforme à proximité, pour le stationnement du fauteuil roulant, si besoin	57	150,00 €	

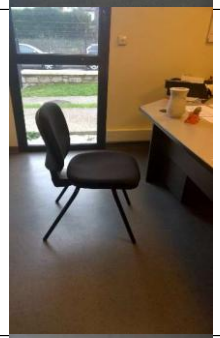
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Locaux	Repérage des mobiliers, équipements, commandes		Les commandes ne sont pas repérables par un contraste visuel ou tactile suffisant	10.17	○		●		●	Poser des interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur	58	30,00 €	
		Poignée de porte		BUREAUX (2) Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.13	○	●				Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane	59	60,00 €	
		Point d'accueil		Absence d'un point d'accueil / local accessible	10.1	△	●	●	●	●	Aménager un bureau adapté à tous (mobilier et équipements spécifiques)	60	1 000,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Locaux	Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		Le vide en partie inférieure est non-conforme	10.10	△	●				Remplacer le mobilier pour le rendre accessible cf préconisation n°60	61	0,00 €	X
		Équipement et mobilier (nombre & ratio)		Recommandation liée au mobilier / équipement	10.7	■	●	●		●	Mettre à disposition des assises avec ou sans accoudoirs. Prévoir un espace d'usage conforme à proximité, pour le stationnement du fauteuil roulant, si besoin cf préconisation n°60	62	0,00 €	
		Poignée de porte		SALLE INFORMATIQUE Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles (nombre : 2)	12.9	○	●				Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane	63	60,00 €	

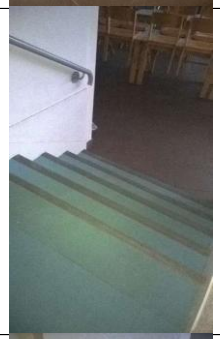
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Locaux	Atteinte des commandes, équipements, mobiliers		Le vide en partie inférieure est non-conforme	10.9	△	●				Rehausser le mobilier pour atteindre une hauteur conforme	64	0,00 €	X
		Repérage des portes comportant une surface vitrée		SALLE DE RESTAURATION Recommandation liée aux portes vitrées	12.3	■		●	●	●	Prévoir l'installation de portes avec oculus allongé en cas de changement de porte	65	0,00 €	
	Circulations horizontales	Obstacle en hauteur et saillie latérale		Présence d'un obstacle en saillie latérale (hauteur libre sous l'obstacle < 1,40 m) non protégés / signalés	4.4	△		●			Placer une lisse basse au niveau de l'obstacle (située entre 0,15 m et 0,40 m de ht), et la contraster par la couleur	66	450,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Circulations horizontales	Volée de 3 marches ou plus		Les première et dernière contremarches ne sont pas contrastées visuellement / contraste insuffisant	4.8	○		●		●	Contraster visuellement les première et dernière contremarches de chaque volée	67	70,00 €	
		Volée de 3 marches ou plus		L'éveil à la vigilance en partie haute de l'escalier et/ou du palier intermédiaire, est absent	4.9	△		●		●	Installer une bande d'éveil à la vigilance en partie haute (par exemple, un appel de vigilance répondant à la norme NF P 98-351)	68	120,00 €	X
		Volée de 3 marches ou plus		La main courante ne dépasse pas la première marche et/ou dernière marche	4.12	△	●	●		●	Prolonger la main courante de la largeur du giron, avec retour	69	400,00 €	X

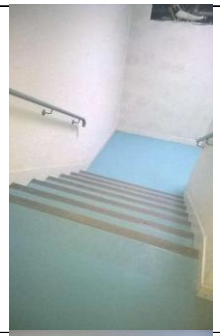
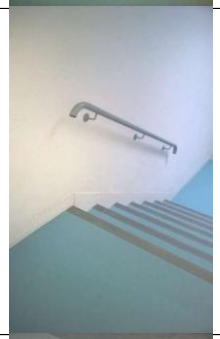
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
RDC	Circulations horizontales	Obstacle en hauteur et saillie latérale		Présence d'un obstacle en saillie latérale (hauteur libre sous l'obstacle < 1,40 m) non protégés / signalés	4.3	△		●			Abaisser le bas de l'obstacle à 30 cm du sol	70	50,00 €	X
Circulations verticales	Escaliers	Repérage de l'escalier depuis l'entrée ou le hall		L'escalier n'est pas visible depuis l'entrée ou le hall du niveau principal	5.1	○	●	●	●	●	Installer une signalétique, adaptée à tous, pour permettre son repérage	71	100,00 €	
		Caractéristiques liées à l'escalier		Les première et dernière contremarches ne sont pas contrastées visuellement / contraste insuffisant	5.3	○		●		●	Contraster visuellement les première et dernière contremarches de chaque volée	72	140,00 €	

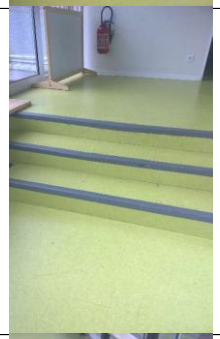
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
Circulations verticales	Escaliers	Caractéristiques liées à l'escalier		L'éveil à la vigilance en partie haute de l'escalier et/ou du palier intermédiaire, est absent	5.5	△		●		●	Installer une bande d'éveil à la vigilance en partie haute (par exemple, un appel de vigilance répondant à la norme NF P 98-351)	73	240,00 €	X
		Caractéristiques liées à l'escalier		La main courante ne dépasse pas la première marche et/ou dernière marches	5.8	△	●	●		●	Prolonger la main courante de la largeur du giron, avec retour	74	800,00 €	X
R+1	Circulations horizontales	Lisibilité		Recommandation liée à la lisibilité des informations et signalisations (nombre d'éléments de signalétique à prévoir : 1)	8.1	■		●		●	Reprendre ou compléter la signalétique d'orientation : privilégier une typographie adaptée, une police sans empattement et sans majuscules. Intégrer dans la signalétique des informations en braille/relief et des pictogrammes	75	100,00 €	

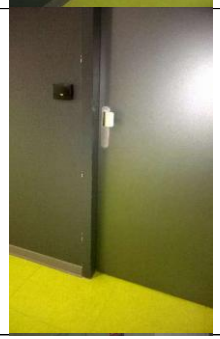
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
R+1	Circulations horizontales	Repérage de la sortie usuelle, sans risque de confusion avec les issues de secours		Absence d'une signalétique adaptée indiquant la sortie usuelle (sans présenter de confusion avec le repérage des issues de secours) ; nombre d'éléments de signalétique à prévoir : 2	9.1	○	●	●	●	●	Mettre en place une signalétique directionnelle pour indiquer la sortie usuelle dans les circulations	76	100,00 €	
		Volée de 3 marches ou plus		Les première et dernière contremarches ne sont pas contrastées visuellement / contraste insuffisant	4.7	○		●		●	Contraster visuellement les première et dernière contremarches de chaque volée	77	80,00 €	
		Volée de 3 marches ou plus		L'éveil à la vigilance en partie haute de l'escalier et/ou du palier intermédiaire, est absent	4.10	△		●		●	Installer une bande d'éveil à la vigilance en partie haute (par exemple, un appel de vigilance répondant à la norme NF P 98-351)	78	160,00 €	X

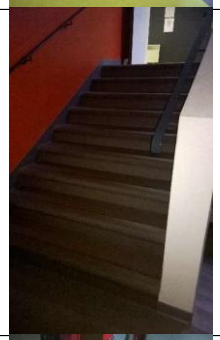
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
R+1	Circulations horizontales	Volée de 3 marches ou plus		Absence d'une main courante sur 2 côté(s) de l'escalier (de chaque côté, ou d'un seul côté si le passage libre < 1.10 m)	4.11	△	●	●		●	Installer une main courante sur le(s) côté(s)	79	1 100,00 €	X
	Locaux	Repérage des éléments structurants (contraste visuel)		TOUTES LES CHAMBRES (23) Absence d'un repère tactile et/ou visuel continu pour appréhender la configuration du lieu	12.22	○		●		●	En cas de renouvellement ou de travaux sur les portes, peindre le cadre des portes (largeur minimale de la bande : 5 cm)	80	0,00 €	
		Poignée de porte		TOUTES LES CHAMBRES (23) Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.11	○	●				Installer une poignée de porte contrastée, de type bec de cane	81	690,00 €	

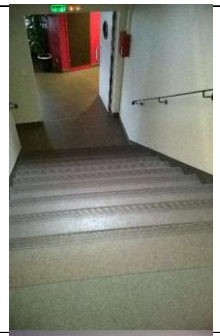
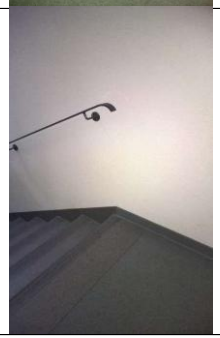
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
R+1	Locaux	Repérage des mobiliers, équipements, commandes		Les commandes ne sont pas repérables par un contraste visuel ou tactile suffisant	10.14	○		●		●	Poser des interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur	82	30,00 €	
Circulations verticales	Escaliers	Caractéristiques liées à l'escalier		Les première et dernière contremarches ne sont pas contrastées visuellement / contraste insuffisant	5.2	○		●		●	Contraster visuellement les première et dernière contremarches de chaque volée	83	140,00 €	
		Caractéristiques liées à l'escalier		L'éveil à la vigilance en partie haute de l'escalier et/ou du palier intermédiaire, est absent	5.4	△		●		●	Installer une bande d'éveil à la vigilance en partie haute (par exemple, un appel de vigilance répondant à la norme NF P 98-351)	84	240,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE				
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS	**16, Rue du Rabelin**	**27200**	**Vernon**	Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015
ERP	**X, R**	**Catégorie 4**		Par Aela GUILLERMIC

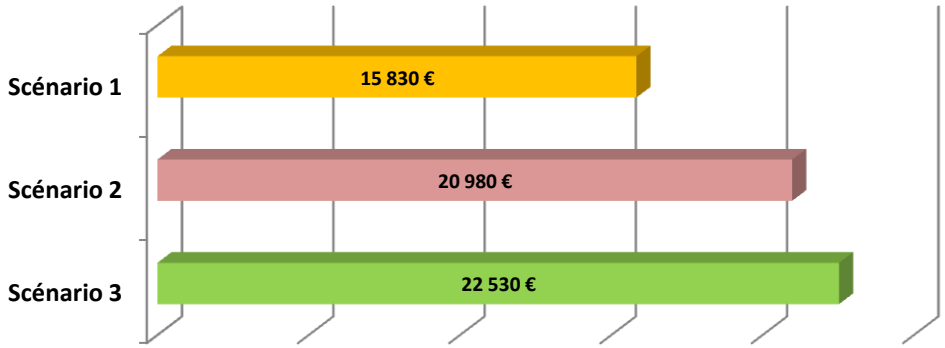
3ème PARTIE
Diagnostic

		Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Type de handicap concerné				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
			Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact					Description	N°	Estimatif en € Ht	
Circulations verticales	Escaliers	Caractéristiques liées à l'escalier		Les nez de marche ne sont pas suffisamment contrastés	5.6	△		●		●	Contraster les nez de marche par la couleur	85	560,00 €	X
		Caractéristiques liées à l'escalier		La main courante ne dépasse pas la première marche et/ou dernière marches	5.7	△	●	●		●	Prolonger la main courante de la largeur du giron, avec retour	86	800,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE		4ème PARTIE Synthèse
CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS 16, Rue du Rabelin - 27200 Vernon	Bâtiment ERP Type X, R - Catégorie 4	
Diagnostic réalisé le : 16 décembre 2015	Par Aela GUILLERMIC	

Indicateur Accessibilité A2CH				
Situation AVANT travaux le : 16 décembre 2015				
Taux global d'accessibilité	69,4%			
Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	64,5%	60,7%	87,9%	73,9%
Principaux Besoins Usager non satisfaits	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO

Présentation des différents scénarios de mise en accessibilité



SCENARIO 1 (▲ + △) : Mise en accessibilité progressive selon Avis Motivé A2CH

Il permet de traiter prioritairement les obstacles d'ordre réglementaire ayant un impact FORT et MOYEN sur la continuité de la chaîne de déplacement

SCENARIO 2 (▲ + △+ O) : Mise en conformité réglementaire

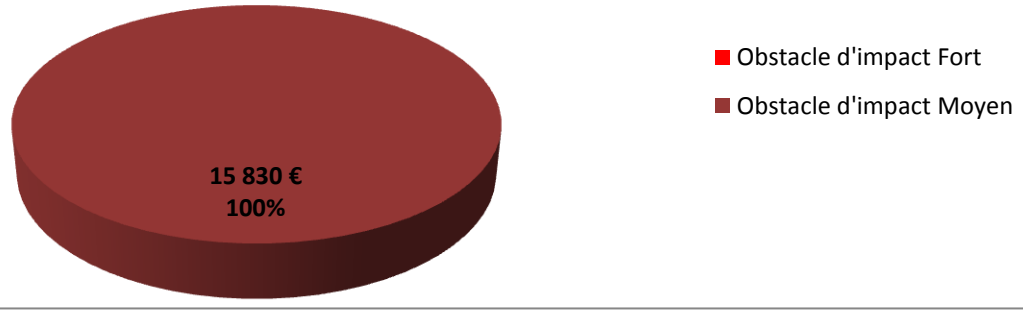
Il permet de traiter tous les obstacles d'ordre réglementaire (à faire avant le 1er janvier 2015) pour atteindre un niveau d'accessibilité à 100 %

SCENARIO 3 (▲+ △ + O+ ■) : Accessibilité pour Tous

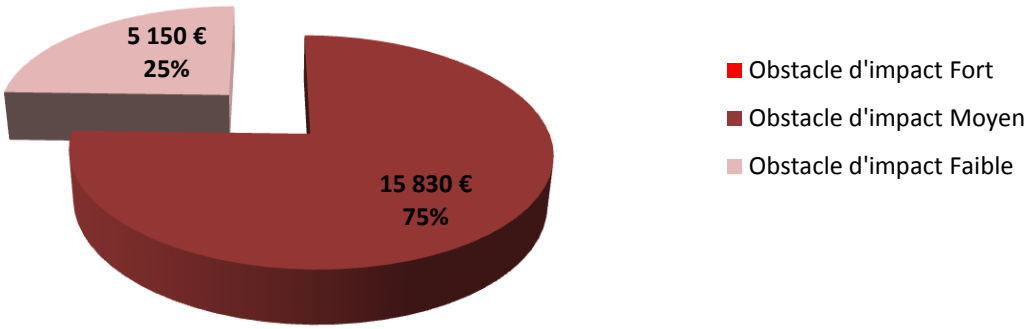
Il permet de traiter tous les obstacles d'ordre réglementaire + recommandations A2CH pour une meilleure Accessibilité pour tous

Indicateur Accessibilité A2CH				
Projection des taux d'accessibilité après réalisation des travaux SCENARIO 1 "Mise en accessibilité progressive" (▲ + △)				
Taux global d'accessibilité	83,1%			
Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	81,8%	78,9%	95,0%	80,7%
Besoins Usager à améliorer	UTILISER	-	COMPRENDRE	RECONNAITRE - TROUVER L'INFO
Estimatif global (en € HT) du SCENARIO 1			**15 830,00 €**	

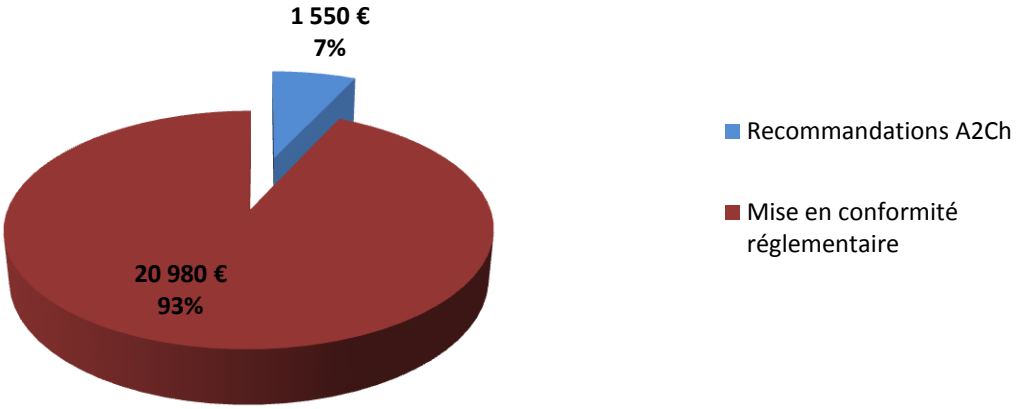
SCENARIO 1 "Mise en accessibilité progressive"



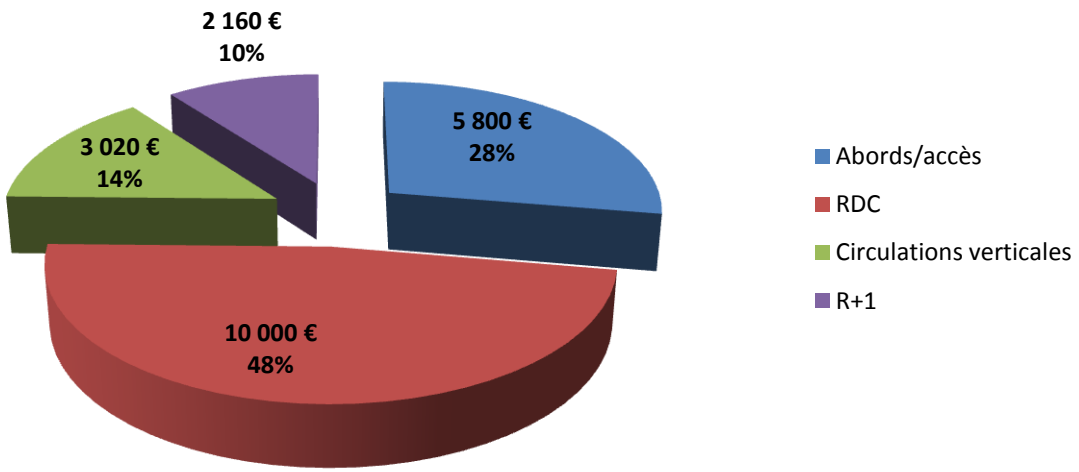
SCENARIO 2 "Mise en conformité Réglementaire"



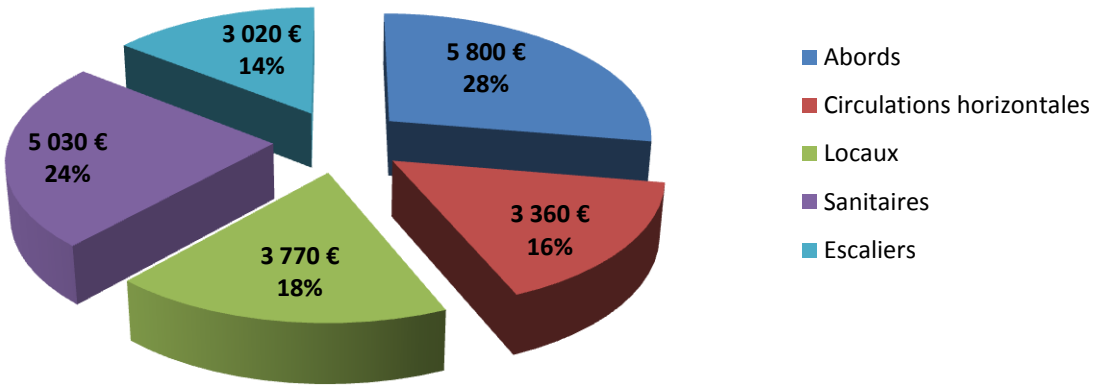
SCENARIO 3 "Accessibilité pour Tous"



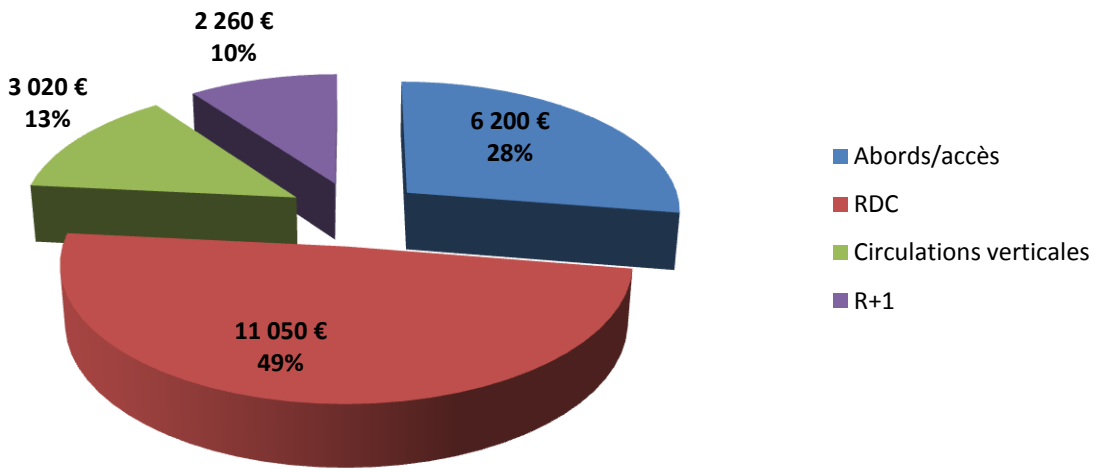
Ventilation des coûts selon la décomposition spatiale du site & bâtiment (sur la base du SCENARIO 2)



Ventilation des coûts selon zonage fonctionnel du site & bâtiment (sur la base du SCENARIO 2)



Ventilation des coûts selon la décomposition spatiale du site & bâtiment (sur la base du SCENARIO 3)



Ventilation des coûts selon zonage fonctionnel du site & bâtiment (sur la base du SCENARIO 3)

